

Compte rendu de la séance du 07 mars 2022

Secrétaire(s) de la séance:

Marc PICABIA

Délibérations du conseil:

Préemption parcelle A 436 et A 438 (DE 2022 003)

Vu la demande de certificat d'urbanisme référencé 1004858 émanant de Maitre Claire PONSOLLE BP 18 31110 Bagnères de Luchon pour la maison cadastrée A 438 d'une superficie de 40 m² et du bâtiment cadastré A 436 d'une superficie de 20 m² situés dans le centre du village

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.410-1 et suivants

Vu la loi Alur N° 2014-366 du 24 mars entrée en vigueur le 27 mars 2014 supprimant toutes références aux article 5 et 14 du PLU

Vu l'approbation du PLU de la commune de Sengouagnet en date du 15/02/2013

Vu la modification simplifiée N° du Plu de Sengouagnet en date du 05/12/2014

Vu l'article L 1331-1-1 du code la santé publique

Vu le rapport d'assainissement rédigé par le SIEA Vallée du Job 3116 ASPET concernant la maison cadastrée A 438 qui note l'absence d'installation d'assainissement et qui précise que l'habitation est non assainissable

Vu le courrier en date du 15 novembre 2019 émanant de la commune de Sengouagnet qui propose l'achat de la maison cadastrée A 436

Vu la réponse de Madame Gisèle PAUQUET en date du 22 novembre qui souhaite vendre ladite maison à la commune

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à la majorité des votes :

- préempte pour l'achat des parcelles bâties cadastrées A 438 et A 436 moyennant le prix de vingt- huit mille six cent euros (28600 €)
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cet achat

Aide au gardiennage estive Cagire 2022 (DE 2022 004)

Vu la mesure 7-6-1 du programme de développement rural de la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et notamment le projet relatif à la protection des troupeaux contre la prédation

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier pour le gardiennage 2022 pour l'estive de Cagire et propose le plan de financement suivant :

Dépense total gardiennage	17600.00 €
Subvention FEADER	7040.00 €
Subvention Etat	7040.00 €
Total des aides	14080.00 €
Autofinancement commune	3520.00 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité approuve :

- Le plan de financement ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Compte 16 budget primitif 2022 (DE 2022 005)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite aux départs de deux locataires en début d'année il est nécessaire de procéder au remboursement de la caution.

Cependant le compte 16 n'étant pas abondé Monsieur le Maire propose au conseil municipal de s'engager à ouvrir des crédits au compte 16 afin de rembourser les cautions payées par les locataires.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal s'engage à ouvrir des crédits au compte 16 (section investissement - dépense) au budget primitif 2022.

